



BIOGAS 2024 - Salon gaz renouvelable
Espagne, Valladolid – 1^{er} et 2 octobre

NOM DE LA SOCIETE :

ADRESSE :

Personne en charge du dossier :

Tél : _____ site web : www. _____

Mél : _____ @ _____

Adresse de facturation + vos références comptables / commande **(OBLIGATOIRE)** :

Nous souhaitons exposer à BIOGAS 2024 au sein du Pavillon France organisé par EVOLEN et réservons la surface d'exposition ci-dessous :

BIOGAS - Valladolid 2024

	Prix/HT ADHERENT	Prix/HT NON- ADHERENT	TVA 20%	TOTAL TTC*
<u>STATION DE TRAVAIL</u> 1 comptoir, 1 tabouret, 1 prise électrique, enseigne	€ 2 600	€ 3750		€
<u>Stand individuel décoré 9m²</u> Surface, cloisons, enseigne société, revêtement sol, 1 table 3 chaises, 1 KM & inscription	€ 4 050	€ 4 250	€	€

Signature du représentant + cachet de l'entreprise :

Date :

Date limite des inscriptions – nouvelle date : 30 JUIN 2024

Virement bancaire à l'ordre d'EVOLEN – 100 % à réception facture

Société Générale Courbevoie Entreprises
IBAN : FR76 30003 03829 00050173321 16
SWIFT / BIC: SOGEFRPP

EVOLEN - Chantal BURLLOT – c.burlot@evolen.org – Tel: 01 47 17 60 68
Gaétan MANDAGOT - business@evolen.org



BIOGAS 2024 - Salon gaz renouvelable Espagne, Valladolid – 1^{er} et 2 octobre

Le SALON DEL GAS RENOVABLE – BIOGAS tiendra cette année sa quatrième édition. C'est un salon technologique, pour les professionnels, visant à promouvoir les opportunités commerciales parmi les entreprises liées au gaz renouvelable en Espagne.

Il se tient parallèlement de la 17^e conférence internationale sur la Bioénergie organisée par l'Association Espagnole de la Biomasse (AVEBIOM), en collaboration avec comme partenaire technique l'Association Espagnole du biogaz (AEBIG).

Les pays de l'Union Européenne produisent près de 21 milliards de mètres cubes de biogaz et biométhane combinés. Cette production pourrait doubler d'ici 2030 et quintupler d'ici à 2050, et pourrait représenter en 2050 jusqu'à 40% de la consommation européenne de gaz de 2021.

De son côté, l'Espagne est l'un des pays européens avec le plus grand potentiel en biogaz et en biométhane. En effet, l'industrie agroalimentaire et l'élevage génèrent une grande quantité de déchets organiques. La feuille de route espagnole du biogaz, publiée en 2022, mise sur une production de biogaz de 10 TWh pour 2030, qui a été revue à 20 TWh dans le plan national énergie et climat.

L'édition 2023 du «Salon del gas Renovable », durant laquelle la France était l'invité d'honneur, a été un succès avec une quinzaine d'entreprises françaises présente sur le salon, dont 8 accompagnées par EVOLEN. Fort de ce succès, EVOLEN organise le pavillon France pour l'édition 2024, en vous proposant une station de travail, composée de :

- un comptoir haut,
- un tabouret,
- une prise électrique,
- 2 badges exposant et l'enseigne société,

Vous pouvez aussi choisir un stand modulable et personnalisable, en fonction de votre budget et de vos besoins.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

1/ PARTICIPATION - PAIEMENT

En signant le bulletin d'inscription, la société exposante s'engage à payer à EVOLEN la totalité TTC de la prestation commandée incluant, selon l'option choisie, tous les frais de surface et de décoration, hors frais annexes décrits dans le paragraphe 3.

La société exposante s'engage à régler la totalité de la commande à EVOLEN. La société bénéficie du tarif adhérent EVOLEN, si elle est à jour du règlement de sa cotisation 2024.



La soci3t3 exposante s'engage 3 respecter sans r3serve le r3glement et les conditions g3n3rales des organisateurs, notamment les dispositions relatives 3 la date et au lieu de l'exposition et aux 3v3nements de force majeure. EVOLEN ne saurait 3tre tenu pour responsable, en aucune mani3re, sur des questions relevant de la d3cision des organisateurs, y compris sur des changements de date ou de lieu de l'exposition.

2/ ANNULATION - REMBOURSEMENT

La soci3t3 exposante peut annuler, par 3crit, la prestation command3e jusqu'au 31 mai 2024. Dans ce cas, les paiements effectu3s seront rembours3s, d3duction faite d'un forfait de 25% TTC qu'EVOLEN conservera au titre de ses frais de gestion.

Si EVOLEN re3oit l'annulation 3crite apr3s le 31 mai, la soci3t3 exposante restera redevable de la totalit3 TTC de la prestation command3e et aucun remboursement ne sera effectu3 par EVOLEN.

En cas de non-r3glement du solde exigible par la soci3t3 exposante dans le d3lai stipul3 ci-dessus, celle-ci perdra son droit 3 exposer et 3 tout autre service associ3. EVOLEN pourra remettre en vente la surface initialement r3serv3e. Aucun remboursement des sommes vers3es ne pourra 3tre r3clam3 3 EVOLEN.

Aucun remboursement ne pourra 3tre r3clam3 par la soci3t3 exposante pour une non-occupation de son stand, quelle qu'en soit la raison.

3/ AUTRES CONDITIONS

Les tarifs de r3servation d'EVOLEN n'incluent pas les autres frais li3s 3 l'exposition tels que : voyage, visa, h3bergement, mobilier suppl3mentaire, branchement et consommation 3lectriques, transport des marchandises, frais personnels, t3l3phone/wifi, frais d'inscription au catalogue des organisateurs, taxes douani3res, emballages vides/d3chets, etc.

4/ AMENAGEMENT – DECORATION DU PAVILLON FRANCE ET DES STANDS

Les stands seront livr3s propres 3 la soci3t3 exposante 3 l'ouverture officielle de l'exposition.

5/ ASSURANCE

Chaque soci3t3 exposante est tenue d'assurer son personnel, son propre mat3riel et ses documentations d'exposition, avant/pendant/apr3s l'exposition, contre tout d3g3t, perte, vol, incendie, explosion dommages accidentels et responsabilit3 civile.

Date limite des inscriptions - nouvelle date : 30 JUIN 2024

Chantal BURLLOT – c.burlot@evolen.org – Tel: 01 4717 6068
Ga3tan MANDAGOT - business@evolen.org